

Règlement du concours national d'expression artistique

Représenter le thème « Ça chauffe ou ça rafraichit ... Comment limiter les frais ? »

Article 1 : Objet du concours

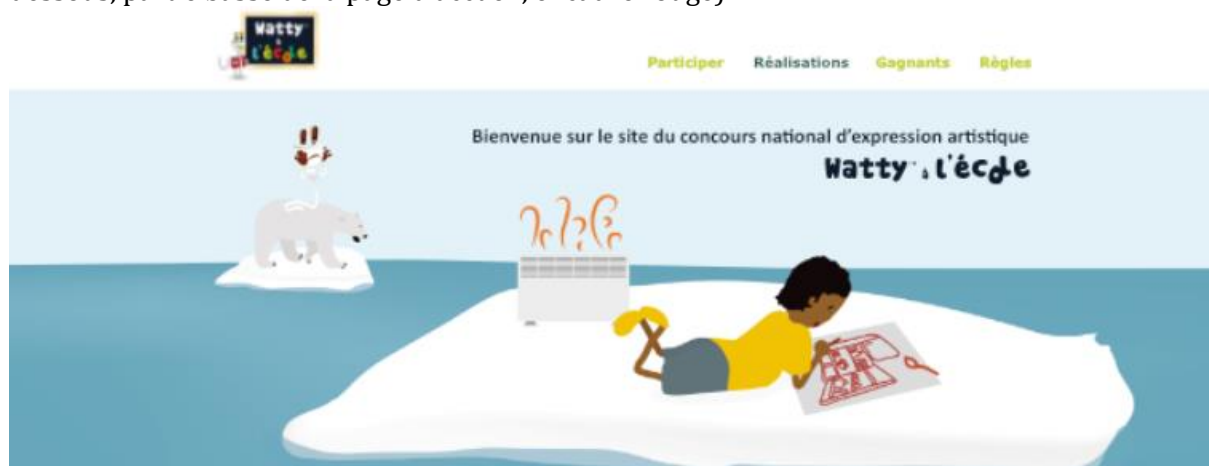
Ce jeu-concours poursuit plusieurs objectifs :

- Inciter les élèves des classes maternelles et élémentaires à économiser l'énergie et l'eau utilisés pour chauffer et refroidir (tous les postes de froid et de chaleur) ;
- Développer l'imagination et la créativité des élèves ;
- Participer au niveau national, à une action collective.

Article 2 : Conditions de participation

Pour participer, il faut fréquenter une école inscrite dans le programme Watty™ à l'école ou un accueil périscolaire ou de centre de loisirs participant à l'action.

Toutes les réalisations doivent être envoyées sur le site dédié à l'événement concours.watty.fr, depuis la page d'accueil dans le bandeau réservé à cet effet (voir ci-dessous, partie basse de la page d'accueil, encadré rouge)



Tu participes au programme **Watty™ à l'école** avec ta classe ou dans le cadre des animations proposées par ta commune ? Alors propose ton œuvre au concours national d'expression artistique ! De **nombreux prix sont à gagner** ! Réalise une œuvre de ton choix (texte, dessin, bd, vidéo, peinture, poésie...) sur le thème

Ça chauffe ou ça rafraichit. . .
Comment limiter les frais ?

1. Début du concours 6 mars 2017	2. Envoie ta réalisation avant le 5 mai 2017	3. Vote pour ta réalisation préférée du 5 au 21 mai 2017	4. Annonce des résultats 24 mai 2017
--	--	--	--

Pour envoyer ton oeuvre c'est ici !

Collectivité

Ecole

Classe

Nom Prénom

Email

Drag and drop

+



Ce bandeau permet d'uploader/télécharger une participation. Pour ce faire, il faut au préalable indiquer quelques informations (collectivité, école, classe, nom prénom, e-mail), et ensuite déposer une ou plusieurs images/vidéos dans la zone nommée "drag and drop". Lorsque les votes seront ouverts, la liste des réalisations s'affichera en dessous.

Pour les réalisations numérisées, toutes les extensions de fichiers sont autorisées.

Pour les réalisations vidéos, le site accepte les vidéos au format x264 dans un conteneur MP4 (extension .m4v ou .mp4). Si vous avez un doute sur le format de votre vidéo, vous pouvez la recompresser à l'aide de l'outil gratuit Handbrake, disponible sur le site de son éditeur ici : <https://handbrake.fr/>

Téléchargez l'outil et installez-le. Démarrez ensuite l'application Handbrake. Cliquez sur "Open Source" en haut à gauche de l'écran pour sélectionner le fichier de votre vidéo. Cliquez ensuite dans la liste sur la droite de l'écran sur "Fast 1080p30". Choisissez la destination du fichier au centre de l'écran, et cochez la case "optimisé pour le web". Cliquez ensuite sur "Start encoding" en haut de l'écran. L'application va recompresser la vidéo et la convertir au bon format. Selon la taille de votre vidéo et la puissance de votre ordinateur, cette opération peut être longue !

Vous pouvez ensuite envoyer le fichier résultat via notre formulaire. Lorsque vous soumettez vos vidéos, vous avez la possibilité de sélectionner une miniature qui s'affichera ensuite dans la liste des participations. N'hésitez pas à choisir la miniature la plus flatteuse !

Pour illustrer « **Ça chauffe ou ça rafraîchit ... Comment limiter les frais ?** », les enfants peuvent proposer :

- une illustration et un slogan écrit lisiblement ;
- un support illustré par des photos prises par la famille, collages, peintures, feutres, pastels, crayons de couleurs..., avec slogan ;
- une bande-dessinée ;
- une vidéo de sensibilisation ;
- une chanson ;
- un texte ou une poésie ;
- ...

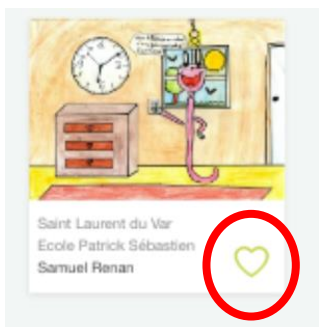
Les réalisations peuvent être présentées en couleur ou en noir et blanc, sur papier ou en relief.

Article 3 : Déroulement du jeu :

Ce jeu concours se déroulera du **6 mars au 24 mai 2017**.

1. Le 6 mars 2017 : ouverture du concours et du site concours.watty.fr
2. Avant le 5 mai 2017 : envoi de sa réalisation sur le site concours.watty.fr
3. Du 5 au 21 mai 2017 : période de votes en ligne sur le site concours.watty.fr
4. Le 24 mai 2017 : résultats du concours le site concours.watty.fr

Comment voter ?



Les votes sont accessibles depuis l'onglet « Réalisations ». Vous pouvez filtrer les réalisations en choisissant grâce au menu déroulant la collectivité, l'école et la classe.

Pour voter pour sa ou ses réalisations préféré(es), il suffit de cliquer sur le cœur (en bas à droite de la réalisation, voir ci-contre). Une fenêtre s'ouvre avec l'image de la réalisation en grand. Pour valider le vote, il faut s'identifier en indiquant dans le formulaire qui s'affiche une adresse email valide. Un email automatique est



généralisé pour confirmer le vote. Une fois identifié, il faudra cliquer sur le cœur et celui-ci deviendra plein.

On ne peut donc voter qu'une seule fois par réalisation.

Article 4 : Dotation¹

Pour garantir l'équité, Eco CO2 récompensera toutes les collectivités, tous les niveaux de classe, les réalisations faites pendant le temps scolaire, et pendant le temps périscolaire. Environ 50 prix seront remis.

Les élèves seront récompensés, en fonction de leur classement, par plusieurs articles-cadeaux dont :

- Des bons d'achat compris entre 30 et 50€
- Des sachets de friandises
- Des livres sur le sujet
- Des jeux de cartes
- Des jeux de société
- Des stylos Watty en carton recyclé
- Des gommes et règles recyclées et personnalisées Watty

Article 5 : Modalités de désignation des gagnants

Hors prix du public (prix pour la réalisation qui enregistrera le plus de votes du public) :

50% : le grand public via les votes laissés sur le site concours.watty.fr

50% : les membres de l'équipe d'Eco CO2 et des associations partenaires. Ils prendront en compte les critères suivants :

- le respect des consignes ;
- l'originalité de la réalisation ;
- l'originalité du slogan ;
- la classe (niveau scolaire) des participants.

¹ En aucun cas, dans le cadre de ces opérations, les gagnants ne pourront obtenir la valeur en espèce du lot ou échanger leur lot contre un autre gain en nature de même valeur ou de valeur différente ou un service.